CZU: 327:061.1 EU:339.92 **https://doi.org/10.59295/sum8(188)2025_28**

COOPÉRATION RÉGIONALE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE. QUELQUES CONSIDÉRATIONS

Svetlana CEBOTARI, Violeta COTILEVICI,
Université d'Etat de Moldova

La présence dans l'espace intégrationniste européen de plusieurs groupes/associations régionales conditionne une coopération plus efficace entre les États membres en dehors du cadre institutionnel de l'UE. Il existe actuellement treize de ces groupes actifs dans l'espace européen. On les trouve dans toutes les régions de l'Europe – au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Chaque État membre actuel de l'UE-27 participe à au moins un. Actuellement, le sujet concernant les spécificités de la coopération régionale dans l'espace de l'UE n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies. Ainsi, l'objectif de cette recherche réside dans la mise en évidence des principaux groupes/associations régionales présents dans l'espace de l'Union européenne. Aussi, cet article mettra en lumière les spécificités de l'activité de certains groupes/associations présents dans l'espace intégrationniste-européen. Cet article évalue donc le phénomène de la coopération régionale dans une perspective théorique plus large, en réfléchissant à ses implications pour les études sur l'intégration européenne.

Mots-clés**:** *Union Européenne, coopération, région, intérêts, groupe régional.*

REGIONAL COOPERATION WITHIN THE EUROPEAN UNION. SOME CONSIDERATIONS

The presence in the European integrationist space of several regional groups/associations conditions a more effective cooperation between the member states outside the institutional framework of the EU. Currently, there are thirteen such active groups in the EU space. They are found in every part of Europe – north, south, east and west. Each current EU-27 member state participates in at least one. Currently, the subject with reference to the specifics of regional cooperation in the EU space is still not fully researched.

Thus, the purpose of this research resides in highlighting the main regional groups/associations present in the area of the European Union. Also, this article will highlight the specifics of the activity of some groups/associations present in the integrationist-European space. This article therefore assesses the phenomenon of regional cooperation from a broader theoretical perspective, reflecting on its implications for EU integration studies.

Keywords**:** *European Union, cooperation, region, interests, regional group.*

Introduction

La coopération régionale est actuellement en train de devenir un processus qui se développe au sein de l'Union européenne. Étant un phénomène récent, en raison des changements survenus dans l'environnement international, parmi lesquels il faut souligner les relations résultant de la fin de la guerre froide et de l'expansion du phénomène de mondialisation, il est noté par la renaissance des accords, organisations et autres plateformes dans lesquelles les États expriment leur volonté de mener des initiatives concertées, ce qui favorise les liens avec d'autres pays concernés. L'espace de l'Union européenne représente une région géographique d'interdépendance complexe dans laquelle existent de multiples formes de coopération internationale entre les États tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Le dynamisme prononcé de l'expansion du phénomène de coopération régionale au cours des dernières décennies, y compris dans l'espace de l'UE, est déterminé par l'intérêt manifesté par les États à coopérer dans divers domaines: politique, économique, social... L'approche du phénomène de la coopération régionale, largement perçue, fait aujourd'hui l'objet de multiples analyses et débats tant dans les milieux politiques qu'académiques.

Depuis longtemps, aucun consensus n'a été trouvé dans la littérature spécialisée pour déterminer le contenu, les domaines et les perspectives de la coopération régionale. Les controverses qui surgissent autour de la définition de ce concept reposent sur une série de facteurs objectifs, qui découlent : de l'émergence

relativement récente de diverses formes de coopération régionale en tant que phénomène indépendant ; difficultés à exprimer la coopération régionale ; les différences parfois difficiles à percevoir entre la coopération régionale en tant que phénomène autonome et l'intégration régionale. Il est évident que l'Union européenne a exposé une mosaïque complexe de projets régionaux, articulés selon des objectifs différents et présentant des différences dans leurs développements institutionnels. D'un point de vue régional, les projets de coopération les plus récents s'expliquent par la présence d'intérêts communs des États et leur volonté de résoudre certains problèmes. Dans ce contexte, la coopération régionale devient un mécanisme purement intergouvernemental de dialogue et d'accord politique et ne dispose d'aucun pouvoir supranational sur ses pays membres. Ainsi, pour une meilleure compréhension du phénomène de coopération régionale dans l'espace d'intégration européenne, il apparaît nécessaire de faire une brève présentation de l'espace européen.

Les résultats obtenus et discussions

À l'égal des États-Unis en tant que force économique, l'UE continue d'affirmer son statut de facteur d'influence sur la scène internationale. „Son poids” s'est fait sentir aussi bien dans la coordination des questions environnementales, sanitaires, commerciales et économiques, que dans le domaine des opérations de sécurité et de paix et de stabilité sur le continent européen et dans le monde entier [1]. L'Union européenne (UE) est un type particulier d'organisation internationale. Ses origines remontent à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), fondée à la fin de la Seconde Guerre mondiale par le Traité de Paris (1952). Très peu de temps après, la Communauté économique européenne (CEE) est créée par le Traité de Rome (1957). Au fil du temps, la CEE a connu de nombreuses évolutions et réformes, tant au niveau de son nom (CE, puis UE), qu›au niveau de ses compétences, de son fonctionnement et bien sûr du nombre de ses membres. Son fonctionnement est actuellement régi par le Traité de Lisbonne (2007), qui comporte en réalité deux parties: le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Aujourd'hui, l'Union européenne est reconnue comme une entreprise sans précédent d'intégration régionale, les États membres déléguant une série de pouvoirs à des institutions supranationales et s'organisant pour coopérer efficacement dans un cadre juridiquement contraignant. Ainsi, dans l'espace d'intégration européenne, il y a 27 États membres: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède. Il convient de mentionner que 9 pays ont le statut de candidats à l'adhésion à l'espace d'intégration européenne: l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie, la Turquie, l'Ukraine [2].

Il existe sept „régions périphériques” (RUP): la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion (les quatre départements d'outre-mer sous juridiction française), ainsi que les îles Canaries (Espagne), les Açores et la Martinique (Portugal). Les régions ultrapériphériques sont situées loin du continent européen et sont peu peuplées. De par leur situation géographique, ils jouent un rôle important dans le développement des relations commerciales de l'Union européenne avec les pays tiers, généralement sous-développés. Grâce aux régions ultrapériphériques, l'Union européenne possède le plus grand territoire maritime, avec une superficie économique de 25 millions de km² [3].

Les compétences et domaines d'action de l'UE sont extrêmement vastes et divers: ils vont d'un marché unique à une monnaie commune, en passant par une politique intérieure, la justice et l'immigration, une politique commerciale, un budget qui permet notamment une politique de cohésion et une politique commune, une politique agricole commune (PAC), ainsi qu'une politique étrangère et de sécurité. Le niveau d'intégration varie selon ces domaines, tout comme les procédures utilisées pour élaborer des règles et mettre en œuvre des actions. Selon les cas, les pouvoirs et les compétences sont répartis entre une série d'institutions dont les principales sont : le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne, le Parlement européen, la Cour de justice de l'Union européenne, la Banque européenne, la Conseil européen [4].

Depuis 1989, la géographie politique de l'Europe a été plus profondément modifiée que celle des autres continents. Après avoir été divisée en compartiments étanches pendant la guerre froide, l'Europe est entrée dans une nouvelle phase de mobilité de ses frontières. Avec une superficie de 4 236 351 km² l'UE a une

superficie qui représente moins de la moitié de celle des États-Unis. L'UE a une frontière avec les pays suivants: Albanie 212 km; Andorre 118 km; Biélorussie 1 176 km ; Bosnie-Herzégovine 956 km; Saint-Siège à 3 km ; Liechtenstein 34 km; Macédoine du Nord 396 km ; Moldavie 683 km; Monaco à 6 km; Monténégro 19 km; Norvège 2 375 km; Russie 2 435 km; Saint-Marin 37 km; Serbie 1 353 km; Suisse 1 729 km; Turquie 415 km; Grande-Bretagne 499 km; Ukraine 1 324 km.

L'UE se classe ainsi au 7e rang des plus grands territoires du monde, devant l'Inde (3,2 millions) et après l'Australie (7,7 millions). Avec le départ du Royaume-Uni, l'UE a perdu 248 000 kilomètres carrés, soit 5,5 % de sa superficie. La France est le plus grand pays de l'UE, avec une superficie de 638 000 km², ce qui représente près de 15 % du territoire de l'UE. Malte est la plus petite, avec 316 km². Les trois principales puissances, l'Allemagne, la France et l'Italie, ont ensemble une superficie de 1,209 million de kilomètres carrés, soit près de 28,4 % de la superficie totale de l'UE.

Le territoire de l'Union comprend certains territoires d'outre-mer des États membres de l'Union européenne, énumérés à l'annexe II du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne: les «régions ultrapériphériques» (RUP). La France, par exemple, a une superficie de 638 000 km², incluant les cinq départements et régions d'outre-mer (DROM) français, à savoir la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Mais la France métropolitaine à elle seule ne couvre que 552 000 km². D'autres territoires ne sont pas considérés comme faisant partie de l'Union européenne: les „pays et territoires d'outre-mer" (PTOM). Le Danemark couvre ainsi un territoire total de 2,2 millions de km² comprenant le continent, le Groenland et les îles Féroé. Pourtant, dans les statistiques de l'Union européenne, le pays ne compte que 43 000 km², soit la seule superficie de sa métropole. Pour la France, ne sont pas non plus prises en compte les Collectivités d'Outre-Mer (COM): la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et les îles Wallis et Futuna. Plusieurs facteurs peuvent conduire à des changements dans la superficie d'un pays européen. Le premier est le changement de statut administratif d'une région. En 2007, l'île de Saint-Barthélemy, d'une superficie de 24 km², est devenue une collectivité d'outre-mer (COM). Devenu pays et territoire d'outre-mer (PTOM, en 2012), il n'est depuis plus comptabilisé dans l'espace européen. Au contraire, l'île de Mayotte est devenue un département français en 2011 et est donc considérée comme une région ultrapériphérique par l'Union européenne (depuis 2014). La superficie de l'île de 376 km² a donc été ajoutée à la superficie française pour les statistiques européennes [5].

Au 1er janvier 2016, la population de l'Union européenne était d'environ 510,1 millions de personnes (6,9 % de la population mondiale). L'Union européenne compte 24 langues officielles: le bulgare, le tchèque, le croate, le danois, l'anglais, l'estonien, le finnois, le français et l'allemand, le grec, le hongrois, le néerlandais, l'italien, l'irlandais, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, l'espagnol et le suédois. L'allemand, langue principale de l'Allemagne et de l'Autriche, est la langue maternelle la plus parlée - environ 16 % de la population de l'UE. L'anglais est la langue étrangère la plus parlée: environ 29 % de la population de l'UE la connaît. L'anglais est une langue officielle en Irlande et à Malte et est donc resté une langue officielle de l'UE après que le Royaume-Uni ait quitté le bloc (2020) [6].

L'UE n'a aucun lien formel avec une quelconque religion. L'article 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne reconnaît „le statut, en vertu du droit national, des églises et des associations religieuses" ainsi que des „organisations philosophiques et non confessionnelles". Ainsi, dans l'espace de l'UE, il y a : catholiques romains 41 %, orthodoxes 10 %, protestants 9 %, autres chrétiens 4 %, musulmans 2 %, autres 4 % (y compris juifs, sikhs, bouddhistes, hindous), athées 10 %, non -croyants/agnostiques 17 %, non spécifiés 3 % (estimation 2019). Le PIB réel (parité de pouvoir d'achat) en 2023 s'élevait à 24 177 milliards de dollars. La composition du PIB par secteur d'origine: agriculture: 1,7 % (est. 2023), industrie: 23,7 % (est. 2023), services: 65 % (est. 2023) [7].

Selon les enquêtes sur la religiosité dans l'Union européenne menées en 2015 par Eurobaromètre, le christianisme est la plus grande religion de l'Union européenne, représentant 71,6 % de la population de l'UE. Les catholiques constituent le groupe chrétien le plus important, représentant 45,3 % de la population de l'UE, tandis que les protestants représentent 11,1 %, les orthodoxes 9,6 % et les autres chrétiens 5,6 %. En incluant les territoires d'outre-mer français, situés en dehors du continent européen mais membres de

l’Union, l’UE présente le plus grand nombre de types de climat, de l’arctique (Europe du Nord-Est) au tropical (Guyane française), les moyennes météorologiques pour l’UE n’ayant pas de sens. La majorité de la population vit dans des zones à climat maritime tempéré (Europe du Nord-Ouest et Europe centrale), méditerranéen (Europe du Sud) ou continental chaud (Balkans du Nord et Europe Centrale).

Actuellement, l’Union européenne est la seule organisation internationale à avoir atteint le plus haut niveau d’intégration économique, financière, politique et identitaire, caractéristique des structures étatiques fédérales ou confédérales. En outre, l’UE devient l’exemple classique dans lequel la structure internationale créée sur la base de visions et de valeurs libérales devient capable de promouvoir une politique étrangère et de défense commune, axée sur le principe du réalisme politique et la défense de l’intérêt communautaire [8].

75 ans après la signature du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA) par les six pays européens: la France, l’Allemagne de l’Ouest, l’Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, l’Union européenne reste l’exemple le plus réussi de coopération régionale d’intégration pour le monde entier. Le succès de l’UE s’est manifesté par le développement actif des processus d’intégration et de coopération en largeur (élargissement de l’Union européenne, expansion extérieure – direction horizontale) et en profondeur (développement des institutions supranationales, politique intérieure – direction verticale) [9]. Selon la conception classique de l’intégration régionale, celle-ci implique généralement la présence d’une région plus ou moins clairement définie, dans laquelle la certitude géographique est le facteur clé. L’une des définitions d’une macrorégion suggère qu’une région est « un nombre limité d’États interconnectés par une proximité géographique et un degré élevé d’interdépendance ». Officiellement, l’article 98 du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l’acier définit l’éventail des participants conformément au concept de régionalisme classique: „tout État européen peut présenter une demande d’adhésion au présent traité”.

Le même principe est confirmé dans l’article 49 du Traité de l’UE. La particularité de l’Europe en tant que région est que sa définition repose principalement sur des concepts motivés par des considérations politiques, et pas seulement géographiques : pendant la guerre froide, il y avait une division géopolitique en deux camps politico-économiques qui se faisaient concurrence. La définition de l’Europe de l’Est est particulièrement controversée. Contrairement à d’autres directions, où les frontières sont évidentes, l’Est n’a pas de démarcation fixe et est donc déterminé politiquement. Selon la dynamique politique, „l’Est peut être défini soit comme une expansion possible de l’Europe, soit comme une frontière géopolitique, selon la dynamique politique”.

Cependant, à partir des nouvelles réalités géopolitiques conditionnées par l’effondrement de l’URSS, les vagues d’expansion de l’UE activent actuellement plusieurs groupes/associations d’États dans l’espace d’intégration européenne (Annexe n. 1).

En 1948, après la Seconde Guerre mondiale, afin de consolider leurs économies d’après-guerre, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont officiellement établi une union douanière, connue sous le nom de „Benelux”. Le Traité sur l’Union économique Benelux a été signé en 1958 et promulgué en 1960. Le traité a créé le premier marché international du travail libre et a prévu le commerce intérieur en franchise de droits ainsi que la circulation des capitaux et des services. En outre, l’union économique des trois pays a établi des tarifs douaniers uniformes pour le commerce extérieur et, plus tard, les frontières entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont été abolies. L’Union économique Benelux est un exemple d’établissement d’une union douanière internationale, comme celle de la Communauté économique européenne (CEE) et, plus tard, de l’Union européenne (UE). Pour l’Europe, en raison de plusieurs facteurs, et principalement de sa situation stratégique, la région est un centre économique essentiel. Le port de Rotterdam, le plus fréquenté d’Europe, est situé aux Pays-Bas et facilite la circulation fluide des marchandises en Europe et au-delà.

En outre, les bonnes relations du Benelux avec les géants mondiaux, tels que les États-Unis et la Chine, positionnent la région comme une puissance économique compte tenu de sa taille géographique. Son climat économique unifié et son environnement politique stable attirent également efficacement les investisseurs tant au sein de l’UE qu’à l’étranger. Le Benelux bénéficie d’une connectivité aisée aux marchés mondiaux, grâce au port de Rotterdam, au port d’Anvers, aux principales voies navigables et aux voies de transport, considérées comme certaines des portes d’entrée les plus importantes d’Europe. Ces activités sont soute-

nues par les infrastructures très développées de la région. Le Benelux a un accès direct au reste de l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le Benelux a également gagné la confiance des investisseurs grâce à sa réglementation favorable aux entreprises. Par exemple, le processus de création d'entreprise au Benelux est simple et implique une bureaucratie minimale. Les trois pays offrent également des structures commerciales flexibles, des exonérations fiscales et des crédits d'impôt pour l'innovation. Les pays du Benelux soulignent l'importance de l'éducation, ce qui se traduit par une population hautement instruite, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM). De plus, grâce à la libre circulation des personnes dans ces trois pays, la région dispose d'une main-d'œuvre multiculturelle et multilingue, bénéfique pour les entreprises ayant des activités internationales. L'ouverture du Benelux aux talents mondiaux attire également les meilleurs talents du monde entier. Les gouvernements de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas apportent une aide financière à des projets de recherche et développement dans divers secteurs, notamment pour stimuler la croissance de secteurs spécifiques tels que la technologie, les sciences de la santé, l'énergie et d'autres innovations. Bolder Group a une forte présence dans la région du Benelux, avec des bureaux au Luxembourg et aux Pays-Bas [10].

Le partenariat franco-allemand n'est pas moins intéressant. La France est le partenaire le plus important de l'Allemagne en Europe. Pour parvenir à l'intégration européenne, après la Seconde Guerre mondiale, les deux pays ont établi un partenariat étroit, souvent considéré comme un modèle de réconciliation entre deux nations. En 1957, les deux États figuraient parmi les six membres fondateurs de la Communauté économique européenne (CEE), prédécesseur de l'Union européenne actuelle. Cette amitié bilatérale, scellée par le Traité de l'Elysée de 1963, est alimentée par des relations étroites au niveau de la société civile et de nombreuses institutions franco-allemandes. Signé en janvier 2019, le „Traité d'Aix-la-Chapelle" a réaligné les relations entre les deux nations pour faire face aux défis futurs. Dans ce cadre, la France et l'Allemagne conviennent notamment de travailler étroitement pour promouvoir les valeurs de l'UE, avec la mise en place depuis 2019 d'un comité de coopération transfrontalière franco-allemand et depuis 2020 d'un fonds citoyen franco-allemand. Cependant, on constate au niveau mondial que les relations bilatérales entre la France et l'Allemagne traversent une période difficile. La défense, l'énergie, les finances et le controversé plan de réduction des prix de l'énergie de 200 milliards d'euros du chancelier allemand Olaf Scholz, lancé à l'automne 2022 sans en informer le gouvernement français, ont été des points de discorde entre Paris et Berlin au cours des deux dernières années. Les „divergences d'opinion" entre les deux pays signifient un problème plus large: le fait qu'il existe un conflit de visions stratégiques entre les deux pays. Lorsqu'ils se réunissent pour débattre de questions liées à la sécurité européenne ou à l'avenir de l'euro, ils ont tendance à être en désaccord sur de nombreuses questions fondamentales auxquelles l'Europe est confrontée aujourd'hui. Par exemple, l'Allemagne est généralement favorable à la monnaie commune, tandis que la France est plus sceptique quant aux avantages d'une monnaie unique en Europe.

Sur la question de la sécurité, la France et l'Allemagne adoptent souvent des positions opposées. Après l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe (moins de trois mois après l'entrée en fonction de Scholz comme chancelier en décembre 2021), les tensions se sont encore accrues entre Paris et Berlin. Sous la pression de la guerre et de ses effets secondaires (comme la hausse des prix de l'énergie), les décisions pour surmonter les crises ont été prises en fonction de la situation en Ukraine. La France et d'autres États européens s'inquiètent de la dépense de 200 milliards d'euros par l'Allemagne pour subventionner la hausse des prix du gaz et de son refus d'envisager d'imposer un plafond des prix de l'énergie à l'échelle de l'UE. Les trajectoires divergentes de la France et de l'Allemagne mettent également en évidence des implications économiques et environnementales. Les investissements du gouvernement parisien dans les technologies nucléaires contribuent à un approvisionnement énergétique stable et à faible émission de carbone, augmentant considérablement la sécurité énergétique.

En tant que partisans de longue date de l'énergie nucléaire, les Français produisent environ 65 à 70 % de leur électricité à partir de sources nucléaires. Ainsi, 56 réacteurs d'une capacité totale de 61 370 mégawatts fonctionnent actuellement en France. La stratégie de Paris prévoit la construction d'au moins six nouveaux réacteurs d'ici 2050, avec un démarrage des travaux en 2028 et une mise en service d'ici 2035. De son côté,

l’Allemagne a adopté une attitude plus prudente à l’égard de l’énergie nucléaire. Cette source représente moins de 2% de la production d’électricité du pays, exploitant seulement trois réacteurs d’une capacité combinée de 4 055 mégawatts. La stratégie de Berlin a été façonnée par un fort sentiment antinucléaire, en particulier après la catastrophe de Fukushima en 2011. En conséquence, l’Allemagne s’est engagée à sortir progressivement de l’énergie nucléaire, choisissant plutôt de se concentrer sur les sources d’énergie renouvelables telles que l’éolien et le solaire.

Cependant, un combustible fossile à forte intensité de carbone comme le charbon représente encore près de 27 % de la production d’électricité allemande. Aux agendas contrastés de Paris et de Berlin succèderont des débats plus larges sur l’avenir de l’énergie nucléaire. Jusqu’à présent, le président français Emmanuel Macron a promis de se concentrer sans condition sur „le rôle de l’énergie nucléaire dans le processus de décarbonisation de l’UE”.

Les divergences entre les deux pays sont également dues au fait qu’ils disposent d’une organisation politique et administrative distincte. La France est un État fortement hiérarchisé, où le président a beaucoup de pouvoir, mais l’Allemagne, en revanche, est un pays étroitement fédéralisé. Bien que Scholz soit chancelier, il doit travailler en étroite collaboration avec sa coalition, et les États allemands ont également leur mot à dire dans les décisions de direction du pays. Il s’avère que l’Allemagne ne peut pas parler d’une voix forte aussi facilement que la France. Le fonctionnement du moteur franco-allemand est essentiel à la réalisation des ambitions de l’Union européenne. Nous observons que les idéaux politiques viennent de France et l’argent d’Allemagne, ce qui n’est pas une coïncidence si la Banque centrale européenne a son siège à Francfort. Berlin représente la puissance économique de l’Europe, tandis que Paris constitue davantage le côté politique et militaro-stratégique du moteur. Par exemple, comparée à l’Allemagne, la France dispose d’un siège au Conseil de sécurité de l’ONU et d’un arsenal nucléaire, la Force de frappe.

Les relations franco-allemandes risquent de se détériorer dans les années à venir, notamment en raison des tensions que suscite la guerre actuelle entre l’Ukraine et la Russie. Les deux États sont toutefois déterminés à maintenir une coopération étroite, car ils savent que l’avenir de l’UE dépend de leur ambition de mettre de côté les dissensions actuelles, un exemple étant la rencontre entre Macron et Scholz en janvier 2023 pour célébrer le 60e anniversaire du Traité de l’Elysée [11].

La coopération interparlementaire du Groupe de Visegrad dans le domaine de l’UE, représente la coopération entre la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie (jusqu’au 31 décembre 1992, la Tchécoslovaquie) et la Hongrie et a été créé à l’initiative du président Vaclav Havel. Le premier sommet avec la participation des présidents, des premiers ministres, des ministres des Affaires étrangères et des parlementaires de ces pays a eu lieu le 9 avril 1990 à Bratislava et le 15 février 1991 à Visegrad, on a signé la „Déclaration sur la coopération entre la République fédérale tchèque et la Slovaquie, la République de Pologne et la République de Hongrie dans leurs efforts d’intégration européenne” [12]. En raison de la nouvelle situation géopolitique en Europe centrale, les signataires de la Déclaration ont convenu d’initier un processus de création des bases et de nouvelles formes de coopération dans les domaines politique, économique et culturel. Les objectifs communs des États participants comprenaient une pleine participation au système politique et économique européen, ainsi qu’au système sécuritaire et législatif. En mai 2004, une nouvelle „Déclaration des Premiers ministres des la République tchèque, la République de Hongrie, la République de Pologne et la République Slovaque sur la coopération des pays du groupe de Visegrad après leur adhésion à l’Union européenne”. Le mécanisme de coopération défini dans les lignes directrices annexées à la Déclaration prévoyait, conformément aux recommandations de la première réunion des présidents des parlements en 2003, la coopération entre les parlements des États formant le Groupe.

La coopération interparlementaire du Groupe de Visegrád a pris deux formes principales: les réunions des présidents des parlements et celles des commissions des affaires européennes. Des réunions des présidents des parlements sont organisées depuis 2003. Lors de la première réunion, le 13 janvier 2003, la nécessité d’ajouter de manière permanente la dimension parlementaire à la coopération et de refléter cela dans la nouvelle Déclaration de Visegrad a été indiquée. Le 18 avril 2007 à Prague, les présidents des parlements ont adopté un accord sur l’institutionnalisation de la coopération au sein du groupe de Visegrád au niveau parlementaire. Il a été décidé que des réunions régulières des Présidents des Parlements se tiendraient une

fois par an, généralement à l'automne, dans le pays qui assure la présidence du Groupe. En outre, si une question urgente survient et concerne tous les États du groupe de Visegrád, chacun des présidents a le droit de convoquer une réunion extraordinaire. Les réunions au niveau des commissions parlementaires impliquaient initialement les présidents des commissions des affaires étrangères et de la défense. Lors de la première réunion en février 1998 à Budapest, une déclaration commune a été adoptée sur la coopération entre les parlements sur les questions liées à l'adhésion à l'UE. Depuis 2000, les présidents des commissions d'intégration européenne ont commencé à être invités aux réunions. La première réunion séparée des commissions des affaires européennes a eu lieu en janvier 2005. Depuis lors, les réunions des commissions des affaires européennes ont généralement lieu deux fois par an, alternativement dans chacun des pays du groupe de Visegrad [13].

A l'issue des réunions des commissions des affaires européennes, des conclusions ou des déclarations sont adoptées, qui sont ensuite transmises au Secrétariat de la COSAC et, éventuellement, aux institutions européennes compétentes. Lors de certaines réunions des présidents, des documents finaux (déclarations communes, mémorandums, déclarations finales) sont également adoptés, qui sont transmis au secrétariat de la COSAC. Les documents sont adoptés en anglais et publiés sur les sites Web du Groupe de Visegrad et de la COSAC, ainsi que, avec leurs traductions en polonais, sur le site Web de l'OIDE.

Les réunions interparlementaires au sein du groupe de Visegrád offrent un forum d'échange d'expériences sur des sujets liés à l'adhésion à l'Union européenne. Elles servent également à échanger des points de vue sur des questions d'actualité, à coordonner des positions et à entreprendre des initiatives communes. Jusqu'à présent, les réunions ont porté sur: les compétences des parlements nationaux dans les affaires européennes, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, le partenariat oriental, la politique fiscale de l'Union européenne, la politique de cohésion, les perspectives et les conséquences de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. En outre, les parlements des pays du groupe de Visegrad soutiennent la coopération avec les parlements d'autres pays, conformément au programme V4+ (coopération régionale élargie à caractère ouvert, sur des projets individuels, qui peuvent inclure différents pays) et à la Politique Européenne de Voisinage [14].

Un autre exemple de coopération régionale présente dans l'espace de l'UE est la région de l'Europe du Nord. Au début des années 1990, le processus de régionalisation dans la région de la mer Baltique (RSB) a été discuté. La région de la mer Baltique était comprise de différentes manières, mais, en règle générale, elle englobait les territoires de la Suède, de la Finlande, du Danemark, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, ainsi que de Saint-Pétersbourg et de Kaliningrad, de la Poméranie occidentale polonaise, de la Poméranie et de la Warmie, Voïvodies de Mazurie, États allemands du Schleswig-Holstein et du Mecklembourg-Poméranie-Occidentale. Un choix similaire a été fait en fonction du territoire ayant accès à la mer Baltique. Ainsi, quelle que soit l'interprétation, le concept de région de la mer Baltique est plus étroit que celui de l'Europe du Nord. Cette dernière comprend à la fois la région de la mer Baltique et la région de Barents/Euro-Arctique. Dans le cadre de la dimension septentrionale et du développement de la coopération en son sein, le concept d'Europe du Nord est de plus en plus utilisé, absorbant le concept de région de la mer Baltique et le concept de la mer de Barents, ou encore la région euro-arctique. La région de Barents/Euro-Arctique s'est développée dans une mesure bien moindre en tant que région. Toutefois, des processus de régionalisation ont également eu lieu dans ces zones, et le Conseil de Barents/Région Euro-Arctique (SBEAR) est devenu l'organisation régionale centrale.

La création de la région de Barents ou euro-arctique a été initiée par le ministre norvégien des Affaires étrangères Torvald Stoltenberg, qui a eu cette idée en avril 1992. En janvier 1993, la déclaration de Kirkenes a été signée, qui parlait de coopération dans la région dite les régions de Barents/Euro-Arctique et comprenant la Laponie (Finlande), le Finnmark, Troms et Nurland (Norvège), Nurbotten (Suède), Arkhangelsk et Mourmansk de la Fédération de Russie. La déclaration a proclamé la création du Conseil euro-arctique de Barents (SBEAR) en tant que forum pour discuter des aspects bilatéraux et multilatéraux de la coopération.

Un autre organisme de coopération important était le Conseil régional, qui complétait le SBEAR, formé au niveau des gouvernements nationaux, avec une dimension régionale. Au cours des années suivantes, la portée géographique de BEAR s'est élargie. Il comprenait la province suédoise de Westerbotten et la pro-

vince finlandaise d'Oulu, et les Nenets, en tant que sujet indépendant de la Fédération de Russie, ont reçu le statut de membre permanent du Conseil régional. La base fondamentale de la coopération régionale visait à développer la coopération dans la région arctique afin de surmonter la division entre l'Est et l'Ouest.

Les processus de régionalisation ultérieurs dans la Dimension du Nord ont confirmé que la volonté politique, alliée au soutien des milieux diplomatiques et universitaires, est capable de concrétiser des projets audacieux de « construction » d'une nouvelle région. Dans ce contexte, on peut débattre de la manière dont cette identité a été créée et de la mesure dans laquelle BSR est devenue reconnue en remportant des succès significatifs. Ainsi, un réseau d'institutions, à la fois formelles et informelles, s'est créé dans cette région. Il existe une coopération intensive entre les organisations commerciales, les institutions éducatives et culturelles, les villes et les régions, et les citoyens ordinaires.

En termes de niveaux de «régionalité» de Hettne, la région de la mer Baltique peut être classée comme une société régionale (troisième étape), caractérisée par une régionalisation multidimensionnelle avec la participation à la fois d'États et d'États non étatiques. En 1999, H. Haukkala a noté que le BSR ne présente pas un exemple d'ancien ou de nouveau régionalisme dans sa forme la plus pure, car il est possible d'observer la présence de signes des deux modèles. Elle peut être reconnue comme une région de „troisième degré”. Selon la classification de Hettne, la région de la mer Baltique peut être considérée comme une zone de coopération organisée dans les domaines culturel, économique et politique. Dans le même temps, la tendance actuelle à l'augmentation de la coopération et des réseaux dans toute la région indique que la région est en train d'accroître son homogénéité et son auto-consolidation de la „régionalité”, c'est-à-dire en train de constituer la communauté régionale [15].

La nouvelle politique lancée par l'Union européenne Europe élargie - Nouveau voisinage” dans les relations avec les États avec lesquels, après l'élargissement de 2004, elle devait avoir une frontière commune, prévoyait l'approfondissement de la coopération en offrant un plus grand accès au marché intérieur européen, offrait de nouvelles perspectives d'intégration politique et économique à des pays qui ne peuvent être acceptés, pour l'instant, comme membres de l'Union européenne [16]. La mise en œuvre de la Politique Extérieure de Voisinage se fait à travers des Plans d'Action.

Créé en 1983, le Sommet ibérique, formé par l'Espagne et le Portugal, représente un autre exemple de coopération régionale au sein de l'UE. Afin d'actualiser l'activité du Sommet ibérique, le Portugal et l'Espagne ont signé en 2024, dans le cadre du 35e sommet luso-espagnol, un nouveau traité d'amitié, qui „affirme des valeurs communes” et „actualise les instruments de coopération”. Les gouvernements du Portugal et de l'Espagne, dans une déclaration commune, ont salué l'entrée en vigueur du nouveau traité, qui remplace le premier signé entre Lisbonne et Madrid en 1977, lorsque Mário Soares et Adolfo Suaréz étaient entrés en vigueur. Le Traité d'amitié et de coopération „affirme des valeurs communes et actualise les instruments de coopération dans les domaines les plus variés, tant bilatéraux, qu'en ce qui concerne les relations transfrontalières privilégiées”. Pour les gouvernements de Lisbonne et de Madrid, le traité précédent, de 1977, a joué „un rôle fondamental dans le développement parallèle de l'Espagne et du Portugal en tant que démocraties”, à un „moment essentiel de transition démocratique” dans les deux pays, contribuant au développement de relations politiques, commerciales ou culturelles. Lisbonne et Madrid justifient la nécessité d'un nouveau traité, car au cours des 40 années de validité du traité de 1977, l'Espagne et le Portugal sont devenus des démocraties consolidées, sont devenus membres de l'Union européenne, sont alliés dans l'OTAN (avec l'entrée de l'Espagne dans cette alliance de défense entre les pays européens et nord-américains dont le Portugal était déjà membre) et sont partenaires de la communauté ibéro-américaine [17].

À la suite de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne en 2007, ainsi que grâce aux efforts des deux États, soutenus par la Grèce, une nouvelle initiative de politique régionale de l'Union européenne a été adoptée pour cette région: la Synergie de la mer Noire. Outre les deux États membres de l'UE, Synergy a également ciblé d'autres États de la zone élargie de la mer Noire (l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldavie, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine). La nécessité d›une politique régionale pour le bassin de la mer Noire a été soulignée par la proximité directe de la région avec l'Union européenne, sa situation géostratégique, qui pourrait assurer la connexion avec l'Asie centrale, le Moyen-Orient et les Balkans occidentaux, ainsi que son potentiel économique et potentiel énergétique.

L'objectif principal de Synergy était de „renforcer la coopération dans la région de la mer Noire avec la participation bénéfique de l'UE", en fournissant „des lignes directrices pour proposer des projets de coopération pragmatiques entre les États de la région et l'UE, dans les domaines de la démocratie, des droits de l›homme, la bonne gouvernance, la gestion des frontières, les conflits gelés, l'énergie, les transports, l'environnement, la politique maritime, la pêche, le commerce, la migration, le développement, l'éducation, la recherche et le développement". Il convient de noter que la synergie de la mer Noire a été conçue comme un instrument complémentaire à la politique européenne de voisinage (par le biais du partenariat oriental), à la stratégie de pré-adhésion de la Turquie en vigueur à l›époque et au partenariat stratégique avec la Russie, sans intention claire, à cette époque, de la part de l'Union européenne de proposer une nouvelle stratégie autonome, spécifiquement conçue pour la région de la mer Noire. Étant donné qu›en 2007, l'Union européenne se trouvait au milieu d›un processus d'expansion territoriale, idéologique et économique, l'opinion dominante sur la Synergie de la mer Noire était qu'elle offrait un cadre flexible pour poursuivre la coopération développée bilatéralement par l'Union européenne avec les États de la région élargie de la mer Noire, mais aussi de propager l'idéal européen au-delà des frontières de cette région, dans la mer Caspienne et en Asie centrale, en soutenant une coordination étroite de la Synergie de la mer Noire avec la Stratégie de l›Union européenne pour l'Asie centrale [18].

La Synergie de la mer Noire est une initiative régionale de l'Union européenne visant à renforcer la coopération entre les pays situés dans le bassin de la mer Noire. Le 14 mai 2007, les ministres des Affaires étrangères des 27 États membres de l'UE, réunis à Bruxelles, ont approuvé le projet d›une nouvelle stratégie concernant les pays de la région de la mer Noire, présenté par la Commission européenne. L'initiative régionale a été officiellement lancée le 14 février 2008, à Kiev, lors d›une réunion des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE et des États de la région participant à Synergy (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldavie, Fédération de Russie, Turquie, Ukraine). Depuis 2009, plusieurs projets cohérents avec la Synergie de la mer Noire commencent à développer une dimension régionale pour promouvoir le tourisme dans cette zone [19]. Ainsi:

• La région de la mer Noire demeure une zone d'intérêt, significative pour la sécurité européenne et internationale. Il convient de réévaluer les menaces qui pèsent sur la région ainsi que la capacité de dissuasion de l'OTAN. En outre, l'OTAN et l'UE sont les principaux piliers de la sécurité régionale. Dans ce contexte, l'importance des formats de coopération tels que Bucarest et l'Initiative des Trois Mers a également été soulignée.

• Dans le Caucase du Sud, l'accent devrait être mis davantage sur les efforts de consolidation de la paix, l'intégration et la coopération régionales, ainsi que sur l'ouverture des frontières entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les risques sécuritaires dans cette région entravent le développement de projets de coopération régionale efficaces.

• Les États de la région, comme ceux des autres régions du monde, sont vulnérables au changement climatique. Les effets de ce phénomène seront visibles dans de nombreux domaines, notamment celui de la gestion de l'eau.

• La mer Noire était l'une des mers les plus polluées de la région, même avant le déclenchement de la guerre d'agression contre l'Ukraine. Elle risque de subir le même sort que la mer Morte. Nous sommes à un tournant en matière d'environnement, les préoccupations associées doivent donc être une priorité pour la région.

• La Turquie continue d'être un acteur clé dans la région, même si sa zone d'intérêt s'est récemment déplacée vers le Moyen-Orient. Son objectif principal en mer Noire est de contrebalancer la puissance de la Fédération de Russie, et elle est extrêmement prudente à cet égard.

• Il est également très important de relier la région de la mer Noire à l'Europe centrale – Via Carpathia étant une initiative phare à cet égard (en partant de la mer Baltique jusqu'à la mer Noire et en continuant jusqu'à la mer Égée). Les États riverains de la mer Noire devraient être intéressés à soutenir cette initiative.

• La Crimée a une valeur particulière: il est possible que toute cette guerre soit le résultat de l'opération en Crimée (l'annexion illégale en 2014). Cela a influencé la politique étrangère de la Fédération de Russie, car la Crimée n'est pas viable en tant qu'enclave russe.

• La sécurité alimentaire mondiale a été affectée par la guerre d'agression contre l'Ukraine, ce qui a exacerbé les défis déjà existants pour les populations confrontées à l'insécurité alimentaire [20].

L’Union pour la Méditerranée (UpM) est une institution intergouvernementale qui rassemble les pays de l’Union européenne (UE) et 15 pays du sud et de l’est de la Méditerranée pour promouvoir le dialogue et la coopération. Le partenariat euro-méditerranéen (Euromed), lancé en 1995, visait à assurer la stabilité et la croissance économique dans la région méditerranéenne et comprenait une coopération politique, économique et sociale. En 2008, Euromed a reçu un nouvel élan grâce au partenariat multilatéral de l’UpM. De nouveaux projets régionaux ont été lancés, ciblant des domaines tels que l’économie, l’environnement, l’énergie et la migration. Une feuille de route pour l’action, adoptée au niveau ministériel en 2017, fournit l’orientation principale de l’UpM. Outre les 27 pays de l’UE, l’Union comprend également 15 pays partenaires: l’Albanie, l’Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l’Égypte, l’Israël, la Jordanie, le Liban, la Mauritanie, Monaco, le Monténégro, le Maroc, l’Autorité palestinienne, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

Certains de ces pays sont désormais candidats ou candidats potentiels à l’adhésion à l’UE, tandis que d’autres ont des priorités de partenariat bilatéral ou des plans d’action dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). L’examen de la PEV de 2015 s’est concentré sur la stabilisation du voisinage, une approche différenciée des pays partenaires et une meilleure appropriation de la politique par toutes les parties prenantes. L’instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale 2021-2027 apporte un soutien financier à la PEV et dispose d›un budget de 19 milliards d›euros pour le voisinage seulement dans le cadre du pilier géographique [21].

Conclusions

L’évolution des relations internationales après la fin de la Guerre froide indique une augmentation des processus de régionalisation. Plus de sept décennies après sa création, l’Union européenne reste le modèle de coopération et d’intégration européenne. À partir des nouvelles réalités géopolitiques conditionnées par l’effondrement de l’URSS, les vagues d’expansion de l’UE activent actuellement plusieurs groupes/associations d’États dans l’espace d’intégration européenne. La situation internationale actuelle est fortement influencée par plusieurs processus, parmi lesquels se distinguent la mondialisation et le régionalisme. La coopération régionale (et sous-régionale) est un processus rapide et, selon le domaine, plus efficace que la coopération mondiale. La présence de plusieurs associations/groupements d’États qui, sur la base d’intérêts et de valeurs communs, coopèrent dans les domaines économique, politique et de sécurité, dénote le haut degré de responsabilité de l’Union pour le droit des États à se développer et à coopérer au niveau régional, y compris intrarégional. Les implications de la coopération régionale sur les pays participant aux organisations régionales sont nombreuses:

– créer les conditions pour la réalisation des intérêts communs;

– améliorer l’allocation et la disponibilité des ressources, en stimulant la croissance économique;

– une diffusion plus rapide des technologies modernes, entraînant une efficacité et une compétitivité accrues;

– renforcer les relations et accroître l’efficacité politique, économique et sociale entre les pays concernés;

– stimuler le processus d’investissement;

– le développement de certaines activités qui, en raison de la limitation de leurs ressources, n’est pas effectivement possible par certains pays individuellement etc.

Annexe n. 1 Groupes régionaux au sein de l’Union européenne

N°	Groupement	États concernés	Année	Objet	Caractéristiques institutionnelles
1.	Benelux	Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	1994	Politique et économique	Union douanière (1944); Assemblée parlementaire (1955); Union économique (1958); Cour de justice du Benelux (1965); Union Benelux (2008).
2.	Coopération franco-allemande	France-Allemagne	1963	Coopération politique	Traité de l’Élysée (1963); Traité d’Aix-la-Chapelle (2019); Assemblée parlementaire franco-allemande

3.	Le sommet ibérique	Espagne, Portugal	1983	Dialogue politique	Sommet bilatéral des premiers ministres
4.	Le groupe de Visegrad	République tchèque, Hongrie, Pologne, Slovaquie	1991	Coopération politique	Réunions ministérielles et sommets de dirigeants; Fonds de Visegrad (2000); Coopération interparlementaire (2003)
5.	Assemblée balte	Estonie, Lettonie, Lituanie	1991	Coopératione politique	Assemblée balte (1991); Conseil des ministres de la Baltique (1994)
6.	Triangle de Weimar	France, Allemagne, Pologne	1991	Dialogue politique	Réunions des ministres des Affaires étrangères, sommets occasionnels des dirigeants
7.	Forum de Salzburg	Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie	2000	Coopération dans le domaine des affaires intérieures	Réunions des ministres de l'intérieur (2x/an); Réunions des chefs de police; Réunions de l'UE
8.	Nord-Baltique-6	Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Lituanie, Suède	2004	Coordination politique	Réunions ministérielles en marge des réunions de l'UE
9.	Coopération de défense en Europe centrale	Autriche, Croatie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie (Pologne: observateur)	2010	Collaboration militaire, contrôle des migrations	Réunions des ministres de la défense
10.	EuroMed	Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Espagne et à partir de 2021 également la Slovénie et la Croatie	2013	Coopération politique	Réunions ministérielles; Sommet des dirigeants nationaux des pays du Sud de l'UE

11.	Triangle Slavkov/Austerlitz	Autriche, République tchèque, Slovaquie	2015	Coopération politique	Sommets des dirigeants
12.	Initiative des Trois Mers	Autriche, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Suède	2016	Coopération dans le domaine de l’infrastructure Nord-Sud, de l’économie, de l’énergie, des transports et des affaires	Sommets annuels des présidents nationaux; forums d’affaires
13.	La nouvelle Ligue hanséatique		2018	Coordination des politiques économiques	Réunions des ministres des finances
14.	Coopération franco-italienne	France, Italie	2021	Coopération politique	Traité Quirinal (2021)

Source: *Cooper, I., Fabbrin, F. Regional Groups in the European Union: Mapping an Unexplored Form of Differentiation. chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.europeanpapers.eu/fr/system/files/pdf_version/EP_eJ_2022_2_SS1_6_Ian_Cooper_Federico_Fabbrini_00588.pdf*

Bibliographical references:

1. FRUNZETI, T., ZODIAN, V. Le Monde 2009. *Encyclopédie politique et militaire* (études stratégiques et de sécurité), Bucarest, 2009, p.270.
2. DARATOS, A. *L’Union Européenne. Présentation générale*. https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/l_union_europeenne_-_presentation_generale.pdf [Accesat: 03.01.2025]
3. BĂRBULESCU, I. GH., RĂPAN, D. *Dictionnaire explicatif trilingue de l’Union européenne*. Éd. Polirom, Bucarest, 2009. p. 647.
4. *Ibidem*
5. La superficie des pays de l’Union européenne. https://www.touteleurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/la-superficie-des-pays-de-l-union-europeenne/[Accesat: 03.01.2025]
6. DARATOS, A. *L’Union Européenne. Présentation générale*. https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/l_union_europeenne_-_presentation_generale.pdf[Accesat: 03.01.2025]
7. European Union. https://www.google.com/search?q=dictionar+englez+roman+online&oq=&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUqCQgCECMYJxjqAjIPCAAQLhgnGMcBGOoCGNEDMgkIARAjGCcY6gIyCQgCECMYJxjqAjIJCAMQIxgnGOoCMgkIBBAjGCcY6gIyDwgFEC4YJxjHARjqAhjRAzIJCAYQIxgnGOoCMgkIBxAjGCcY6gLSAQkyMDg1ajBqMTWoAgiwAgE&sourceid=chrome&ie=UTF-8 [Accesat: 03.01.2025]

8. BENIUC, V. *Bazele teoretice ale integrării europene.* Chișinău, 2024 (Print-Caro). 215 p. https://usem.md/uploads/files/Dep_RI/Jean%20Monnet/Proiectul%20Catedra%20JM%20-%20101047511%20-%20EUTEC/Publicatii/teoria_integrarii_europene.pdf [Accesat: 03.01.2025]
9. БУГРОВ, Р. *«Новый» регионализм как стратегия для Европейского Союза в условиях кризиса*. https://cyberleninka.ru/article/n/novyy-regionalizm-kak-strategiya-dlya-evropeyskogo-soyuza-v-usloviyah-krizisa/viewer [Accesat: 03.01.2025]
10. Avantajele de a face afaceri în Benelux. https://boldergroup.com/insights/blogs/advantages-doing-business-benelux/ [Accesat: 03.01.2025]
11. MELNIC, D. *Relațiile franco-germane, noi evoluții.* https://www.casamariinegre.ro/studii/geopolitica/511/relatiile-franco-germane-noi-evolutii [Accesat: 03.01.2025]
12. Declaraţia cu privire la cooperarea Republicii Federale Cehe şi Slovace, Republicii Polone şi Republicii Ungare în demersurile privind integrarea europeană, 15 februarie 1991. http://www.visegradgroup.eu/main.php?folderID=940&articleID=3940&ctag=articlelist&iid=1[Accesat: 03.01.2025]
13. Pagina Grupului de la Vişegrad. http://www.visegradgroup.eu/main.php?folderID=859 [Accesat: 03.01.2025]
14. Cooperarea interparlamentară a Grupului de la Visegrad în domeniul UE. https://orka.sejm.gov.pl/prezydencja.nsf/lexi/md_DKUS-8EZCXL/%24File/Grupa_wy_md.pdf [Accesat: 03.01.2025]
15. LUŢAŞ M. Mediul economic global şi noua ordine economică mondială. *Revue Transilvane de Sciences Administratives* nr. 2(5)/2000. https://rtsa.ro/rtsa/index.php/rtsa/article/download/397/392[Accesat: 03.01.2025]
16. LEAHU, O., CEBOTARI, S. *Rolul şi perspectivele Parteneriatului Estic în sporirea capacității de integrare europeană a Republicii Moldova.* https://social.studiamsu.md/wp-content/uploads/2012/01/27.-p.189-197.pdf [Accesat: 03.01.2025]
17. Noul tratat de prietenie între Portugalia și Spania. https://www.theportugalnews.com/ro/stiri/2023-05-11/noul-tratat-de-prietenie-intre-portugalia-si-spania/77488 [Accesat: 03.01.2025]
18. MATACHE-ZAHARIA, S. A. Parteneriatul Estic și geopolitica Mării Negre: provocări pentru securitatea europeană. *Buletinul Universității Naţionale de Apărare „Carol I"*. http://repository.utm.md/handle/5014/9787/browse?type=subject&value=programul+Sinergia+M%C4%83rii+Negre [Accesat: 03.01.2025]
19. LOBANOV, N. Sinergia Mării Negre: aspecte ale evoluției. https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/395-398_0.pdf [Accesat: 03.01.2025]

Données sur les auteurs:
Svetlana CEBOTARI, Docteur d'État en Sciences politiques, professeur titulaire, Faculté de Relations Internationales, Sciences Politiques et Administratives, Université d'Etat de Moldova.
ORCID: 0000-0001-9073-104
E-mail: svetlana.cebotari11@gmail.com

Violeta COTILEVICI**,** Docteur en Sciences politiques, maitre de conférences, Faculté de Relations Internationales, Sciences Politiques et Administratives, Université d'Etat de Moldova.
ORCID: 0000-0002-0485-9862
E-mail: violeta.cotilevici@usm.md

Prezentat: 01.10.2025